



Compte-rendu du CSEC extraordinaire du 5 janvier 2022

Ce CSEC avait un seul point à l'ordre du jour : Point sur la situation sanitaire

La Direction Générale a présenté les mesures prises dans le cadre de l'urgence sanitaire. Celles-ci sont décrites dans la version d'information nationale RH V18 du protocole national : Hormis pour les départements des DOM, qui sont en état d'urgence sanitaire, les autres régions doivent appliquer les mesures.

La délégation Force Ouvrière, en préambule, tient à contester la décision de la Direction Générale de reporter l'application de l'accord télétravail : aucune base juridique ne justifie ce report. Il est parfaitement possible d'appliquer l'accord et d'ajouter des jours de télétravail supplémentaires. *La direction générale maintient sa position.*

La délégation Force Ouvrière a posé une série de questions sur cette V18 :

- La délégation FO a demandé que soit éclairci la notion de 3 jours de télétravail en moyenne et 2 jours de présence. *La direction générale insiste plutôt sur le fait qu'il faut être présent sur site 2 jours ou 1 jour en structure. Il est possible pour un agent de réduire le nombre de jours de télétravail préconisés ou d'augmenter celui-ci.*
- Les collègues les plus exposés sont ceux tenant les postes d'accueil. Pour FO il paraît opportun de n'occuper ce type de poste que par roulement de 2h maximum. *La direction générale retient cette idée et va inciter les ELD à mettre en œuvre ce roulement.* Pour FO il faut également mettre en place un stock de masques FFP2, afin que les agents qui le souhaitent, puissent bénéficier d'une protection renforcée face au virus. *La direction générale refuse l'achat de masque FFP2.*
- La délégation FO a exigé une revalorisation de l'indemnité de télétravail, 10 euros par mois est nettement insuffisant. Les surcoûts d'électricité, chauffage, ... supportés par les collègues attestent de cette insuffisance. *La direction générale refuse d'augmenter la prise en charge.*
- La note précise que les services civiques continuent leurs activités : pour FO, autant le matin, les services civiques vont pouvoir exercer la mission qui leur est dévolue, autant, l'après-midi, avec l'absence d'ateliers numériques et la très forte diminution du flux, ils risquent de se trouver désœuvrés. Nous avons demandé à minima une réorganisation des plannings. *La direction générale ne souhaite pas modifier les plannings et rejette toute responsabilité sur l'agence nationale des services civiques.*
- La délégation FO a demandé la mise en place de détecteurs de CO2 comme préconisé par le gouvernement. *La direction générale va équiper les salles d'accueil de détecteurs. Des précisions seront apportées au CSEC du 12 janvier 2022.*
- La délégation FO s'inquiète des surcoûts de dépenses occasionnés par la COVID sur nos régimes de protection sociale (mutuelle, maintien du revenu). Nous avons demandé à la direction générale de prévoir un abondement pour éviter un dérapage des cotisations en 2023. *La direction générale n'a pas répondu à cette demande.*
- La délégation FO a fait part de son inquiétude, pour tous les parents d'enfants qui ne peuvent pas télétravailler. La multiplication des jours d'absence que fait peser la pandémie, va avoir des conséquences financières. Nous avons exigé que ces collègues soient mis en absence autorisée payée. *La direction indique que ce n'est pas prévu*

En conclusion notre direction générale se borne à appliquer les demandes du gouvernement : elle ne veut pas augmenter la protection des agents (exemple : refus d'achat de FFP2) et ne veut pas prendre de mesures de protection financières des collègues ! On est très loin du quoi qu'il en coûte.

Mobilisez-vous avec nous, adhérez !

Contact : syndicat.cgt-fo@pole-emploi.fr

